

Barème des HONORAIRES * 2023

Montant TTC de la vente en Euros honoraires inclus	Honoraires **
jusqu'à 39 999 €	5000 euros (forfait)
de 40 000 € à 69 999 €	11%
de 70 000 € à 139 999 €	8%
de 140 000 € à 189 999 €	7%
de 190 000 € à 499 999 €	6%
au-delà de 500 000 €	5%

* honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur à la concrétisation définitive de la transaction.

** honoraires maximum, mentionnés sur le mandat

Conformément à l'arrêté du 29 juin 1990, publié au J.O. du 3 juillet 1990 portant sur :

AFFICHAGE DES PRIX DANS LES AGENCES IMMOBILIERES

Nos prestations s'entendent TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)

HONORAIRES LOCATION :

6 % TTC du loyer annuel net de charges (zone non tendue)

soit 6 % dus par le bailleur et 6 % dus par le locataire.

Ces honoraires comprennent la publicité, les visites, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée

10 euros par m² de surface habitable pour la rédaction du bail (zone tendue)

et 3 euros par m² de surface habitable pour l'état des lieux entrant